

DEPARTEMENT  
DU RHONE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

| Nombre de membres  |    |
|--|----|
| Art L2121-2<br>code des collectivités<br>territoriales : | 35 |

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS  
2014-029 À 2014-068**

Délibération : **09.2014.065**

Transmis en préfecture le :

**6 octobre 2014**

Séance du : **30 septembre 2014**

Compte-rendu affiché le **7 octobre 2014**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **24 septembre 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET (à partir du point 5), Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 3), François VURPAS (à partir du point 2), Marie-Paule GAY, Yves GAVault (à partir du point 2), Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

**Membres absents excusés à la séance :**

Marylène MILLET (jusqu'au point 5), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 3), François VURPAS (jusqu'au point 2), Yves GAVault (jusqu'au point 2)

**Pouvoirs :**

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Monsieur Roland CRIMIER**

**DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

| <b>NUMERO D'ORDRE</b> | <b>TITRE</b>   | <b>OBJET</b>  |
|-----------------------|--|---|
| <b>2014-028</b>       | Marché n° 14/14<br>Rénovation d'un ouvrage de soutènement au gymnase Guilloux                                    | Il est constaté depuis plusieurs années un basculement plus ou moins prononcé du mur de soutènement situé entre le gymnase Guilloux et le square en surplomb. Il a donc été décidé de remplacer ce mur par un nouvel ouvrage avant qu'un désordre plus important ne survienne. À l'issue de la consultation et de l'analyse des offres, il est proposé de retenir le candidat BEYLAT TP comme attributaire du marché pour un montant de 37 054.50 euros HT. |
| <b>2014-029</b>       | Marché n° 14/12<br>Ravalement des façades du centre social des Barolles  | Après avoir procédé en 2013 au ravalement des façades du groupe scolaire Paul Frantz, il s'agit aujourd'hui de réaliser le ravalement des façades du centre social des Barolles et de la salle d'assemblée. À l'issue de la consultation et de l'analyse des offres, il est proposé de retenir le groupement d'entreprises dont le mandataire est la société ISOLATION de France comme attributaire de ce marché.   |
| <b>2014-030</b>       | Acte modificatif de la régie de recettes cinéma et spectacles de La Mouche                                       | Considérant le changement de nom de l'espace culturel, il convient de modifier le nom de cette régie désormais intitulée régie de recettes pour le cinéma et les spectacles de La Mouche.   |
| <b>2014-031</b>       | Convention de répartition des charges intercommunales de fonctionnement pour l'année scolaire 2013-2014          | Signature d'une convention  |
| <b>2014-032</b>       | Tarifs d'adhésion à la médiathèque   | Durant la période des travaux de la médiathèque l'offre de services étant modifiée, même si étendue avec le nouveau support de livres en ligne, le demi-tarif est appliqué aux différents publics saint-genois jusqu'au 31 août 2015.   |
| <b>2014-033</b>       | Acte constitutif de la régie de recettes des activités périscolaires   | Considérant que la réforme des rythmes scolaires sera appliquée dans les écoles publiques maternelles et élémentaires saint-genoises à partir de la rentrée de septembre 2014, dans ce cadre, la commune proposera de nouvelles activités périscolaires aux enfants. Il convient donc de créer une régie de recettes permettant d'encaisser les participations des familles.  |
| <b>2014-034</b>       | Marché n° 14/16<br>Travaux de restructuration et de rénovation de la médiathèque municipale de Saint-Genis-Laval | Choix des prestataires  |
| <b>2014-035</b>       | Marchés n° 13/32, 12/33, 13/35, AC51, AC60/05<br>Avenant de transfert  | L'entreprise ISS ESPACES VERTS a changé de dénomination. Le nouveau nom de l'entreprise est ID VERDE. Un avenant de transfert a été conclu pour la régularisation de ce changement de dénomination.   |

| NUMERO D'ORDRE | TITRE   | OBJET   |
|----------------|---|---|
| 2014-036       | Marché n°AC/52/03<br>Prestations de coordination<br>Sécurité, Secours, Incendie :<br>Avenant de transfert   | L'entreprise DEKRA SYSTEMES a changé de dénomination. La nouvelle dénomination de l'entreprise est NAMIXIS SAS. Un avenant de transfert a été pris en régularisation pour le marché AC/52/03 relatif à la mission de coordination Sécurité, Secours et Incendie.  |
| 2014-037       | Acte modificatif de la régie d'avances pour le remboursement des places de spectacles et de cinéma de La Mouche   | Considérant le changement de nom de l'Espace Culturel, renommé La Mouche, il convient de modifier également le nom de la régie d'avances pour le remboursement des places de spectacles et de cinéma.   |
| 2014-038       | Acte modificatif de la régie d'avances cinéma et spectacles de La Mouche  | Considérant le changement de nom de l'Espace Culturel, renommé La Mouche, il convient de modifier également le nom de la régie d'avances cinéma et spectacles.  |
| 2014-039       | Tarification des activités périscolaires : année scolaire 2014/2015   | Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 03 juin 2014, la décision précise les tarifs des activités périscolaires pour la prochaine année scolaire  |
| 2014-040       | Acte modificatif de la régie de recettes bar de La Mouche   | Considérant le changement de nom de l'Espace Culturel, renommé La Mouche, il convient également de modifier le nom de la régie de recettes pour l'encaissement du bar.  |
| 2014-041       | Marché 13/26<br>Étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement intérieur de "La Mouche" salle de spectacle : affermissement de la tranche conditionnelle et avenant n°3 de prolongation des délais d'exécution de cette tranche | La décision vise à affermir la tranche conditionnelle et prolonger le délai d'exécution du marché attribué à CULTURE PARTAGÉE qui consiste en l'assistance à la consultation destinée à désigner un maître d'œuvre pour l'aménagement intérieur de La Mouche.   |
| 2014-042       | Marché 13/24<br>Avenant de transfert  | La société MANAGEMENT INGENIERIE a changé de dénomination. Le nouveau nom est LYONNAISE DE MANAGEMENT ET D'INGENIERIE. Un avenant de transfert a été conclu pour la régularisation de cette dénomination.   |
| 2014-043       | Marché n°14/18<br>Rénovation d'un ascenseur à la crèche les P'tits Mômes  | L'ascenseur de la crèche des P'tits Mômes a fait l'objet de nombreuses pannes et réparations ces dernières années en lien avec l'âge de l'appareil. Il a donc été décidé de réaliser une rénovation lourde des appareils de commande et de la machinerie de cet équipement. L'accessibilité PMR est, de plus, prise en compte à cette occasion. Une consultation a été lancée en ce sens et à l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société ACAF comme attributaire de ce marché pour un montant total de 14 420 euros H.T. |
| 2014-044       | Tarifs publics communaux 2014-2015  | Certains des services offerts aux Saint-Genois et aux extérieurs s'appuient sur des tarifs publics communaux sur lesquels les élus ont à se prononcer chaque année. Aussi les tarifs 2014-2015 sont fixés par secteurs d'activités.   |

| NUMERO D'ORDRE | TITRE   | OBJET  |
|----------------|---|--|
| 2014-045       | Marché n°14/15<br>Mise à disposition d'autocars avec chauffeurs   | Le marché relatif à la mise à disposition d'autocars avec chauffeur arrive à son terme le 12 juillet 2014. Aussi une nouvelle consultation a été lancée et à l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société TRANSDEV comme nouvel attributaire du marché.   |
| 2014-046       | Marché 14/11 /02 Travaux de construction de la nouvelle maison de quartier des Collonges - Lot 2 - Agrément d'un sous-traitant  | Par décision 2014-021 du 15 avril 2014, les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises retenues; le lot 2 gros œuvre a été attribué à l'entreprise PEIX pour un montant de 760 625.40 euros HT. Cette entreprise désire sous-traiter les opérations de terrassements de son lot à l'entreprise REGIL TP . Cette dernière remplissant les conditions nécessaires, le Maire accepte et agréé la société REGIL TP pour la sous-traitance des opérations de terrassement du lot 2 et pour un montant de 45 000 euros HT.   |
| 2014-047       | Vente du mobilier de la médiathèque   | Fixation des prix de vente   |
| 2014-048       | Marché n°14/17<br>Acquisition et maintenance de copieurs multifonctions neufs   | Les moyens d'impressions de la Mairie et du CCAS (copieurs, imprimantes, fax...) sont nombreux et hétérogènes (environ 15 copieurs et 40 imprimantes) répartis sur une dizaine de sites (Hôtel de Ville, crèches, Foyers Logements Personnes Âgées, médiathèque...), et il est complexe d'en suivre la gestion. Les marchés actuels arrivent à leur terme, pour les premiers d'entre eux en juillet 2014; aussi une nouvelle consultation a été lancée afin d'acquérir des copieurs multifonctions neufs et d'en assurer la maintenance. A l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société TOSHIBA comme attributaire du marché. |
| 2014-049       | Acte modificatif de la régie d'avances pour les chantiers jeunes  | Les chantiers jeunes fonctionnant de manière plus importante durant la période estivale, il convient d'augmenter temporairement le montant maximum de l'avance consentie au régisseur pour le mois de juillet - août 2014, comme prévu à l'article 7 de la régie.  |
| 2014-050       | Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux du lycée André Paillot au Groupement de Défense Sanitaire du Rhône | Le lycée, sollicité pour une mise à disposition de ses locaux au Groupement de Défense sanitaire du Rhône (GDS), a donné un avis favorable. Aussi la Ville a signé une convention d'utilisation et de mise à disposition de leurs locaux pour la journée du 11 septembre 2014.   |

| NUMERO D'ORDRE | TITRE   | OBJET   |
|----------------|---|---|
| 2014-051       | Marché n° 12/05<br>Maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la Médiathèque : Avenant n° 1                  | La maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la médiathèque a été confiée à l'agence d'architecture PLAYTIME pour un montant de travaux de 1 820 534 euros HT et un taux de rémunération négocié de 14.45 %. Considérant les études complémentaires et le nouveau permis de construire déposé, il convient d'indemniser l'agence PLAYTIME sur la base d'un montant de 33 731 euros HT . Par ailleurs, le nouveau montant des travaux étant désormais de 1 855 389 euros HT, le forfait définitif de rémunération de l'architecte est de 14.45 % du montant des travaux. La rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève donc à 268 103.71 euros HT . |
| 2014-052       | Renouvellement de la convention de mise à disposition précaire du logement sis 16 rue Guilloux                | Madame MUELLER, enseignante en langue étrangère dans le cadre d'un échange franco-allemand, a sollicité la Commune pour renouveler la convention de mise à disposition du logement sis 16 rue Guilloux pour la période du 1 <sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2015 moyennant un loyer mensuel de 550 euros hors charges.  |
| 2014-053       | Marché 14/11<br>Construction de la nouvelle Maison de Quartier des Collonges :<br>Agrément d'un sous-traitant | Par décision 2014-021 du 15 avril 2014 le lot 14 "VRD" du marché de construction de la nouvelle maison de quartier des Collonges a été attribué à la société REGIL TP. L'entreprise nous demande l'agrément d'un sous-traitant : l'entreprise DRTP chargée de la fourniture de câble et candélabre pour un montant de 23 375.50 euros HT. Le dossier étant complet, le Maire valide l'agrément de l'entreprise DRTP.  |
| 2014-054       | Bail commercial 6 rue de la Liberté   | Signature du bail commercial pour le local 6 rue de la Liberté avec la SARL SIMONE SISTERS  |
| 2014-055       | Marché n° 14/14<br>Rénovation d'un ouvrage de soutènement au gymnase Guilloux<br>Agrément d'un sous-traitant  | L'entreprise BEYLAT est attributaire du marché relatif à la rénovation d'un ouvrage de soutènement au gymnase Guilloux et a fait une demande d'acceptation et d'agrément des conditions de paiement de son sous-traitant l'entreprise SERIC. Aussi la présente décision a pour objet d'accepter et d'agrément les conditions de paiement de ce sous-traitant pour un montant de 1 702 euros H.T pour la dépose et repose de clôtures treillis soudés RAL60005.  |

| NUMERO D'ORDRE | TITRE  | OBJET  |
|----------------|--|--|
| 2014-056       | Marché 14/03<br>Maîtrise d'œuvre pour la création d'un poste de Police Municipale - Approbation de l'APD et Avenant n° 1 | Par décision 2013-101 du 17 octobre 2013, la Commune a lancé la procédure adaptée restreinte afin d'effectuer le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Par décision 2014-012 du 3 mars 2014, la maîtrise d'œuvre de ce projet est attribuée au cabinet d'architecture VINDRY ARCHI pour un taux de rémunération de 10.5 % du montant estimatif des travaux. Suite à la transmission par l'architecte du montant des travaux en phase APD s'élevant à 613 400 euros HT, prestation supplémentaire éventuelle comprise, il convient d'approuver le montant de l'APD, de fixer le forfait définitif de rémunération à 64 407 euros HT en concluant l'avenant 1 au marché 14/03. |
| 2014-057       | Acceptation d'indemnité assurance Toiture gendarmerie  | Acceptation d'indemnité de sinistre de l'assureur dommages aux biens suite aux désordres subis sur la toiture de la gendarmerie le 23 décembre 2013.   |
| 2014-058       | Acceptation d'indemnisation assurance - terrain de Foot  | Acceptation d'indemnité de sinistre de l'assureur dommages aux biens suite aux dégradations de l'abri touches des arbitres du terrain de foot le 22 mars 2014.   |
| 2014-059       | Marché n°14/21<br>Remplacement d'une aire de jeux dans le parc de la Villa Chapuis                                       | L'aire de jeux située à côté de la Villa Chapuis présentant un état d'usure avancé et un sol souple amortissant dégradé, une consultation a été lancée pour son remplacement. À l'issue de l'analyse des offres, il est proposé de retenir la société QUALICITE Méditerranée - A.P.Y comme attributaire de ce marché pour un montant de 48 704 euros H.T.  |
| 2014-060       | Marché AC/67/02<br>Entretien des bâtiments communaux - Lot 2 "Électricité"<br>Avenant n° 1                               | L'accord cadre AC/67, et plus particulièrement le lot 9 "Électricité", relatif à l'entretien des bâtiments communaux a été notifié aux titulaires le 30 décembre 2013 . Au regard es travaux à effectuer, il convient d'augmenter le montant maximum annuel de 9 000 euros HT, soit 36 000 euros HT pour la période de reconduction de 4 ans.  |
| 2014-061       | Constitution de partie civile de la Commune contre Monsieur Nicolas MUNTZ  | Constitution de partie civile de la Commune contre Monsieur Nicolas MUNTZ suite aux dégradations de la porte vitrée de la gendarmerie dans la nuit du 19 au 20 juillet 2014  |
| 2014-062       | Acceptation d'indemnisation d'assurance - Candélabre endommagé avenue Chanoine CARTELLIER                                | Un engin de chantier de la société GREEN STYLE a percuté un candélabre situé avenue Chanoine Cartellier à Saint-Genis-Laval le 2 avril 2014. L'assurance de la Commune rembourse le montant des réparations de 1015.64 euros.  |
| 2014-063       | Marché 12/08/01<br>Contrôle technique pour la restructuration de la médiathèque<br>Avenant de transfert                  | Un avenant de transfert a été conclu pour la régularisation de ce changement de nom. La société DEKRA INSPECTION SAS a changé sa dénomination en DEKRA INDUSTRIAL SAS.   |
| 2014-064       | Constitution de partie civile devant le Tribunal correctionnel de Lyon contre Madame Christine MUNTZ                     | Constitution de partie civile devant le Tribunal correctionnel de Lyon contre Madame Christine MUNTZ pour infraction aux règles de l'urbanisme.  |

| NUMERO D'ORDRE | TITRE  | OBJET   |
|----------------|--|---|
| 2014-065       | Acte modificatif de la régie de recettes de l'Espace Déclic  | L'évolution de la régie de recettes de l'Espace Déclic requiert différents ajustements. Il convient donc de reprendre l'ensemble des éléments de cette régie.   |
| 2014-066       | Marché 14/16<br>Réhabilitation de la médiathèque :<br>Agrément d'un sous-traitant pour le lot 1 : démolition gros œuvre  | Les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de la médiathèque ont été attribués par décision 2014-034 du 10 juin 2014. L'entreprise PEIX a été retenue pour le lot 1 "Démolition-Gros-oeuvre" pour un montant de 143 311.90 euros HT. Cette entreprise propose un sous- traitant, la société ALLO DEMOLITION pour la mission de démolition et pour un montant de 22 000 euros HT. Le Maire agrée la sous- traitance au regard du dossier complet transmis par l'entreprise Titulaire.                                 |
| 2014-067       | Fonds d'initiatives habitants 2013 :<br>"Soirée jeux en famille" et<br>"Impulser une démarche participative auprès des habitants des Barolles dans le cadre des 30 ans du quartier " | Décision pour versement de subventions à 2 actions portées par le Centre Social et Culturel des Barolles et proposées dans le cadre du "Fonds d'Initiatives Habitants" (FIH) de la Ville :<br>- "Soirée Jeux en Famille" du 16 mai 2014 : 200 euros<br>-"Impulser une démarche participative auprès des habitants des Barolles dans le cadre des 30 ans du quartier" les 27 et 28 juin 2014 : 3 000 euros   |
| 2014-068       | Marché 14/16/01<br>Réhabilitation de la médiathèque<br>Agrément d'un sous-traitant   | Les marchés de travaux pour la réhabilitation de la Médiathèque ont été attribués aux entreprises par décision 2014-034 du 10 juin 2014. Le lot 1 a été attribué à l'entreprise PEIX pour un montant de 143 311.90 euros HT. Cette entreprise a fait une demande d'agrément d'un sous-traitant pour des opérations d'ouverture en sous-œuvre : le Maire agrée l'entreprise WORD DECOUPE SERVICE DEMOLITION au regard de l'acte de sous-traitance produit et de toutes ses pièces jointes, pour un montant de 25 000 euros HT. |

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **PRENDRE ACTE** des décisions n°2014-029 à 2014-068 prises dans le cadre de la délégation susvisée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland CRIMIER ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL PREND ACTE**

Le Maire,



La présente délibération peut, si elle est constatée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon